Nouveaux comités

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1943)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Lettre à un jeune graveur

Mon cher,

Vous m'envoyez vos premiers travaux, pour être soumis par moi à la commission des achats de la collection fédérale d'estampes, afin qu'elle acquière l'une ou l'autre planche, dans l'idée que la notion du développement de la gravure en Suisse en sera enrichie. Vous avez raison : notre commission, nommée comme vous le savez par la Confédération et chargée de développer, au mieux de ses connaissances et de son goût, la collection fédérale d'estampes, est toujours disposée à examiner avec bienveillance et intérêt tous les envois lui parvenant. Je crois pouvoir vous promettre l'achat de l'un au moins de vos travaux ; et si dans quelques années vous avez à nous en soumettre de nouveaux, qui feront voir une nouvelle phase de votre œuvre, je tiens pour certain que notre commission retiendra l'une ou l'autre de vos planches.

Vous dites que vous ne faites que débuter dans la gravure sur bois et dans l'eau-forte. N'en veuillez donc pas au vieux praticien que je suis, entre les mains duquel depuis plus de trente ans, de nombreuses gravures ont passé, s'il se permet de vous donner quelques conseils. Vous avez signé vos travaux au bord gauche inférieur de la feuille. Si l'on place vos planches dans un passe-partout, votre signature sera cachée. Il est donc important que la signature soit apposée directement au-dessous de l'image, à son angle droit. A l'angle gauche le collectionneur verra volontiers une désignation de l'état, par exemple : épreuve d'artiste ou bien le numéro de l'épreuve et le chiffre du tirage (justification du tirage), généralement exprimé de la manière suivante : « 3/50 ». Pour l'estimation d'une planche, il est important de savoir si cent exemplaires en ont été mis dans le commerce ou si dix tirages seulement en ont été faits pour un cercle restreint d'amateurs.

Ensuite les feuilles elles-mêmes : vous avez collé les quatre angles d'une impression sur Japon sur une feuille-support. A plus ou moins brève échéance le papier se déchirera à l'un au moins des angles, car le mouvement de la feuille et celui de son support sont différents. J'ai vu bien des planches précieuses dont un angle déchiré a fait perdre une bonne partie de leur valeur. Collez donc toujours vos planches au moyen de petits onglets placés à gauche ou au bord supérieur. Si le collectionneur veut placer votre planche sur un autre support ou dans un beau passe-partout, il pourra ainsi facilement libérer la planche sans la détériorer.

Souvent aussi vous rognez la feuille jusque très près du bord de l'image ou bien vous imprimez sur une feuille ne mesurant que quelques millimètres de plus que l'image elle-même. Cela se justifiait au temps où le papier était matière rare et précieuse, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. La marge trop étroite est surtout néfaste lorsque la feuille d'impression est très mince. Elle se détache alors de son support et il est presque inévitable que les angles se froissent. Le collectionneur est obligé de recouvrir de telles planches d'une feuille de cellophane, ce qui est assez délicat, celle-ci devant être retirée du passe-partout chaque fois que l'on désire contempler la planche. Veuillez donc imprimer avec une bonne marge qui sera recouverte par le passe-partout du collectionneur, l'image étant ainsi protégée. Le fait que la marge aura peut-être été un peu salie à l'impression n'a aucune importance puisqu'elle sera complètement recouverte par le passe-partout.

Il est probable que des considérations analogues aux miennes vous ont déjà été formulées, car vous avez encollé tout le revers d'une impression sur un carton de bois jaunâtre. Je vous concède que l'effet est bon. Mais si l'on expose, même peu de temps seulement, une feuille ainsi montée, le carton de bois jaunit à la lumière et devient si friable que cette pseudo-protection devient un nouveau danger.

Si vous ne voulez pas prendre vous-même la peine de confectionner un véritable passe-partout, composé d'une partie antérieure découpée à la grandeur de l'image et de mêmes dimensions que la partie postérieure, le dos, laissez-en le soin au destinataire. Si vous ne munissez votre planche que d'une feuille découpée, elle risque, même en étant manipulée avec soin, de se détériorer au contact de la partie découpée. De même si le dos du passe-partout est plus petit que la partie antérieure, on saisira mal le passe-partout et des dégâts seront presque inévitables.

Ne m'accusez pas de pédanterie. Dessins et planches gravées sont pour moi choses vivantes. De même qu'un être normalement constitué réagit en voyant une bestiole torturée par des mains rudes ou inexpertes, je me pose en défenseur de planches maltraitées ou mises en danger. Tout en respectant chaque individualité, je considère chaque œuvre artistique, même si elle ne répond pas à mes désirs, comme une expression humaine intéressante et de valeur. C'est pourquoi j'interviens, comme vous le voyez d'une manière toute générale, pour que les travaux d'arts graphiques soient traités comme ils le méritent. Je suis heureux de ce que cette conception fasse partie de ma profession, car elle correspond exactement à mes sentiments, même en dehors de toute considération professionnelle.

J'attends donc avec plaisir votre prochain envoi, espérant que vous n'aurez pas pris en mauvaise part mes conseils mais qu'au contraire vous aurez bien voulu les suivre.

Recevez les bonnes salutations de votre bien dévoué

Prof. Dr Rudolph Bernoulli,
conservateur de la collection des estampes
(Trad. A. D.) *de l'E. P. F. Zurich.*

Bundesstipendien - Bourses d'études

Der Bundesrat hat am 15. Februar 1943 auf den Antrag des Departements des Innern und der Eidg. Kunstkommission für das Jahr 1943 die Ausrichtung von Studienstipendien und Aufmunterungspreisen an folgende Künstler beschlossen :

Le Conseil fédéral, sur la proposition du département fédéral de l'intérieur et de la commission fédérale des beaux-arts a alloué, par décision du 15 février, des bourses d'études et des prix d'encouragement aux artistes suivants :

A. Stipendien. — Bourses d'études.

Malerei. — Peinture.

Baumann Ernst, Basel.
Lœwer Claude, La Ch.-de-Fonds.
Sidler Alfred, Luzern.
Frey August, Zürich.
Stettler Gustav, Basel.
Kämpf Max, Basel.
Cleis Ugo, Ligornetto.
Froidevaux Georges, La Ch.-de-F.
Hutter-von Bergen Joos, Basel.

Bildhauerei. — Sculpture.

Meyer Hans Jakob, Feldmeilen.
Walt Charles, Genève.
Lienhard Robert, Winterthur.

B. Aufmunterungspreise. — Prix d'encouragement.

Malerei. — Peinture.

Früh Eugen, Zürich.
Gaeng Albert, La Conversion.
Kälin Otto, Brugg.
Rüegg Jean-Pierre, Préverenges.
Binder Walter, Zürich.
Fischer-Klemm Ursula, Dottikon.

Bildhauerei. — Sculpture.

Queloz Hubert, La Ch.-de-Fonds.
Claraz Antoine, Fribourg.

Architektur. — Architecture.

Meyrat Fernand-Julien, Lausanne.

Nouveaux comités

Section de Fribourg :

Président : Georges Rosset, architecte, Tivoli 4, Fribourg.
Vice-président : Raymond Buchs, peintre.
Secrétaire : Marcel Matthey, architecte.
Caissier : Hiram Brulhart, peintre.

Section de Genève :

Président : Alexandre Mairet, peintre.
Vice-président : William Métein, peintre.
Secrétaire : Pierre Baud, sculpteur.
Vice-secrétaire : Benjamin Vautier, peintre.
Trésorier : Gustave François, peintre.
Vice-trésorier : Louis Gœrg-Lauresch, peintre.
Adjoint : Jean Duvoisin, sculpteur.